



Ajout ou modification à l'étiquette d'un produit - Nouveaux organismes nuisibles et amélioration générale de l'étiquette
Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.11 et C.3.15

N° de la demande : 2010-3207

Demande : Ajout ou modification à l'étiquette d'un produit - Nouveaux organismes nuisibles et amélioration générale de l'étiquette

Produit : Insecticide Trounce pour pelouses et gazon avec fixation au boyau

Numéro d'homologation : 28680

Matières actives (m.a.) : Sels de potassium d'acides gras (20 %)
Pyréthrines (0,2 %)

N° de document de l'ARLA PDF en français : 1992308

Contexte

L'insecticide Safer's Trounce pour pelouses et gazon avec fixation au boyau est un produit de la catégorie domestique homologué pour la première fois en 2007 pour éliminer les punaises des céréales, les fourmis et les perce-oreilles dans les pelouses et le gazon. Le produit contient 20 % de sels de potassium d'acides gras et 0,2 % de pyréthrinés. Il est fourni avec un applicateur avec fixation au boyau qui produit automatiquement la bonne dilution, à savoir 1 dose de produit pour 20 doses d'eau.

But de la demande

La présente demande a pour objet l'amélioration des instructions d'utilisation pour lutter contre les organismes nuisibles qui figurent déjà sur l'étiquette homologuée (punaises des céréales, fourmis et perce-oreilles) et l'ajout de nouveaux organismes nuisibles, les moustiques et les tiques, avec les mêmes instructions d'utilisation.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise, car aucune modification n'a été apportée au profil d'emploi global du produit, si ce n'est l'ajout de deux organismes nuisibles.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, car aucune modification

n'a été apportée au profil d'emploi global du produit, si ce n'est l'ajout de deux organismes nuisibles.

Évaluation de la valeur

Les instructions d'utilisation ajoutées pour les punaises des céréales, les fourmis et les perce-oreilles sont cohérentes avec celles figurant sur l'étiquette de l'insecticide Safer's Trounce pour pelouses et gazon (n° d'homologation 28681), un produit identique à l'insecticide Safer's Trounce pour pelouses et gazon avec fixation au boyau, sauf qu'il n'a pas d'applicateur avec fixation au boyau et qu'il doit être dilué manuellement avant application. Les données d'efficacité résultant d'essais en laboratoire avec un autre produit comparable ont démontré une mortalité complète des moustiques et des tiques traités au niveau de concentration indiqué sur l'étiquette. Si l'insecticide Safer's Trounce pour pelouses et gazon avec fixation au boyau est utilisé selon les instructions de l'étiquette, il devrait y avoir une efficacité acceptable à l'extérieur, sur les pelouses et le gazon.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide Safer's Trounce pour pelouses et gazon avec fixation au boyau afin d'y inclure les instructions d'utilisation ajoutées pour les punaises des céréales, les fourmis et les perce-oreilles et d'ajouter sur l'étiquette les allégations relatives à la lutte contre les moustiques et les tiques dans les pelouses et le gazon, avec des instructions d'utilisation similaires.

Références

1934783 2008. Evaluation of Safer® Brand O-SAP Concentrate II spray against cat fleas, dog ticks, deer ticks and mosquitoes. Project No. 416-0032. DACO: 10.2.3.2(D)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

